

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Seizième session de la Conférence des Parties
Bangkok (Thaïlande), 3 – 14 mars 2013

Questions stratégiques

CONSORTIUM INTERNATIONAL DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE
LIEE AUX ESPECES SAUVAGES

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Dans la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP15), *Application de la Convention et lutte contre la fraude*, la Conférence des Parties:

CHARGE le Secrétariat de chercher à resserrer les liens internationaux entre les institutions de la Convention, les organismes nationaux de lutte contre la fraude et les organisations intergouvernementales existantes, en particulier l'Organisation mondiale des douanes, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'OIPC-INTERPOL.
3. Le Secrétariat avait précédemment rendu compte à la Conférence des Parties des efforts déployés en vue de renforcer la communication, la collaboration et la coopération entre les organismes internationaux intergouvernementaux chargés par leurs Etats Membres de participer à la lutte contre la fraude touchant les espèces sauvages ou de la soutenir.
4. En novembre 2009, des spécialistes d'OIPC-INTERPOL, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), de la Banque mondiale, de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et du Secrétariat CITES se sont réunis au siège de l'UNODC à Vienne, Autriche, sous la présidence du Secrétariat CITES, en vue d'entamer un processus qui a abouti à la création du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC).
5. L'ICCWC est une initiative conjointe de cinq organisations intergouvernementales qui vise à coordonner l'assistance fournie aux agences nationales de lutte contre la fraude touchant les espèces sauvages et aux réseaux subrégionaux et régionaux qui jour après jour oeuvrent à la défense des ressources naturelles.
6. Le Consortium a été officiellement inauguré en novembre 2010 lors du Forum international sur le tigre, accueilli à Saint-Petersbourg par M. Vladimir Poutine, alors Premier Ministre de la Fédération de Russie, lorsque les dernières signatures ont été apposées à la lettre d'entente par les chefs de chacune des organisations partenaires¹.
7. Le Secrétariat a fait un exposé à la 61^e session du Comité permanent (SC61, Genève, août 2011) sur le lancement de l'ICCWC, et une copie de la lettre d'entente a été jointe en annexe 1 au document SC61 Doc. 30, tandis qu'une note d'information sur le Consortium était jointe en annexe 2.

¹ Voir <http://www.cites.org/fra/prog/iccwc.php>.

8. Il a été décidé que la présidence du Consortium reviendrait au Secrétaire général de la CITES. Les activités de l'ICCWC sont coordonnées par un groupe d'experts de haut niveau, également présidé, actuellement, par le Secrétariat CITES. En sa qualité de président de l'ICCWC, le Secrétariat CITES a très activement cherché à mobiliser des fonds et des soutiens en nature pour le Consortium, notamment pour les projets devant être gérés par les partenaires.
9. Depuis l'inauguration du Consortium, un certain nombre d'activités ont été menées sous ses auspices :
- i) ses membres ont individuellement et conjointement contribué à l'engagement de plusieurs initiatives pertinentes telles qu'un atelier national multi-agences sur la lutte contre la fraude au Viet Nam, la création du réseau de lutte contre la fraude touchant les espèces sauvages en Asie du Sud et la première réunion du Comité technique de l'Accord sur la conservation des gorilles et de leurs habitats conclu dans le cadre de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage;
 - ii) Le premier *atelier international sur la constitution d'un réseau d'unités chargées des livraisons surveillées dans le cadre de la lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages et aux forêts* a été organisé par l'OMD pour l'ICCWC du 7 au 9 décembre 2011, à Shanghai, Chine. Cet atelier a rassemblé 50 représentants des douanes, de la police, du ministère public et des agences spécialisées de 18 pays d'Afrique et d'Asie. La Banque mondiale a réuni un appui financier important pour l'atelier à partir de fonds apportés par des donateurs bilatéraux au Fonds d'affectation spéciale du PROFOR (Programme sur les forêts). L'UNOD a également fourni un financement et tous les partenaires de l'ICCWC ont fait d'importantes contributions en nature²;
 - iii) Conformément à la décision 15.48 sur *Les grands félins d'Asie*, un séminaire a été organisé le 14 février 2012 à Bangkok, Thaïlande, pour les cadres de la police et des douanes, grâce à un appui financier de la Commission européenne et de la Banque mondiale. Ce séminaire était dirigé par OIPC-INTERPOL pour l'ICCWC et a rassemblé des représentants de 13 Etats de l'aire de répartition du tigre ainsi que des cinq partenaires de l'ICCWC³. Le rapport final du séminaire a été mis à la disposition de tous les Etats Parties à la CITES⁴ et a été envoyé individuellement aux ministres chargés de la police, des douanes et de l'environnement dans les Etats de l'aire de répartition du tigre, accompagné d'une lettre du Président de l'ICCWC les encourageant à prendre note des résultats du séminaire et à poursuivre leurs efforts pour sauvegarder cette espèce ;
 - iv) Bien que l'objectif premier de l'ICCWC soit de construire la capacité à long terme des autorités chargées de la lutte contre la fraude, le Consortium a également réagi en temps réel à des incidents de braconnage d'éléphants à grande échelle au Cameroun en février 2012⁵; et
 - v) Il a été procédé à la mise au point puis au lancement de l'*Outil d'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts* de l'ICCWC, que les pays peuvent utiliser pour réexaminer et évaluer leurs mesures actuelles de lutte contre ce type de criminalité⁶.
10. On trouvera dans les documents SC61 Doc. 30 et SC62 Doc. 14.7 de plus amples informations sur les activités énumérées au paragraphe 9 ci-dessus.
11. L'*Outil d'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts* de l'ICCWC mentionné au paragraphe 9. v) ci-dessus a été commandé par l'UNODC en collaboration avec ses partenaires de l'ICCWC. Cet outil a principalement été conçu pour aider les fonctionnaires travaillant dans l'administration des forêts et des espèces sauvages, les douanes, les autres organismes pertinents de lutte et les autorités judiciaires à procéder à une analyse complète de leurs mesures actuelles de protection et de surveillance des espèces sauvages et des produits des forêts, ainsi que de leur capacité de réaction à une exploitation illicite de ces ressources, et à recenser les domaines dans lesquels l'on pourrait apporter des

² Voir document SC62 Doc. 14.7.

³ Voir document SC62 Doc. 43.

⁴ Voir document SC62 Doc. 43, Annexe 1.

⁵ Voir http://www.cites.org/fra/news/pr/2012/20120228_elephant_cameroon.php.

⁶ Voir http://www.cites.org/eng/resources/pub/Wildlife_Crime_Analytic_Toolkit.pdf.

améliorations. Cet outil, lancé en juillet 2012 à l'occasion de la SC62⁷, est actuellement disponible en français, anglais et espagnol.

12. Lors du lancement de l'outil, l'ICCWC a également annoncé avoir obtenu du Fonds de subvention au perfectionnement (DGF) de la Banque mondiale, 600 000 dollars des Etats-Unis pour 2012, pour renforcer les capacités nationales de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Au moment où était rédigé le présent document (octobre 2012), plusieurs autres projets de l'ICCWC en étaient à différents stades de négociation et le Secrétariat fera verbalement le point de la situation au cours de la présente session.
13. Les fonds DGF seront avant tout utilisés pour tester l'outil de l'ICCWC dans un certain nombre de pays. Les tests consisteront en une série d'analyses nationales réalisées en coopération avec le gouvernement du pays pilote, en utilisant l'*Outil d'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts de l'ICCWC*. L'analyse sera effectuée avec l'aide de consultants expérimentés et de représentants du gouvernement, appuyés par des membres du personnel de l'UNODC et de l'ICCWC. Le rapport issu de chaque analyse nationale recensera les points faibles et les besoins de la réaction nationale à la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts. Ces rapports serviront ensuite à établir des plans de travail spécifiques pour le renforcement des capacités et l'assistance technique. Toute Partie souhaitant obtenir un appui pour entreprendre une analyse en utilisant l'outil est invitée à contacter le Secrétariat. Ce dernier entrera ensuite en liaison avec l'UNODC, qui est le chef de file pour la mise en œuvre de ce projet. Le Secrétariat prévoit une importante demande pour ce type d'assistance et il prévient les Parties qu'il ne sera peut-être pas en mesure de répondre immédiatement à toutes les demandes.
14. En sus de ce qui précède, l'ICCWC est en train d'élaborer des indicateurs qui permettront d'évaluer l'efficacité de la lutte contre la fraude. Il les mettra à la disposition des Parties lorsqu'ils seront prêts.
15. Le Secrétariat a le plaisir d'annoncer aux Parties qu'il a recruté, sur un poste de courte durée, un jeune professionnel chargé d'appui aux travaux de l'ICCWC. Des fonds ont été mis à disposition à cet effet par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Dernières remarques

16. Le Secrétariat est encouragé par le niveau élevé de l'engagement à lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages dont ont fait preuve tous les partenaires de l'ICCWC, et notamment chacun de leurs chefs. Il souhaiterait remercier plus particulièrement l'ancien président de la Banque mondiale, M. Robert Zoellick, pour son très ferme engagement en faveur de l'ICCWC. Le Secrétariat se félicite vivement, par ailleurs, du chaleureux accueil que les Parties et la communauté de la conservation ont réservé à la création de l'ICCWC.
17. Parmi ses nombreuses activités, l'ICCWC continuera de sensibiliser l'appareil judiciaire, les responsables politiques, les diplomates, les législateurs et les décideurs à la criminalité liée aux espèces sauvages afin qu'ils puissent mieux comprendre pourquoi ce domaine mérite une priorité élevée en matière d'application des lois et pourquoi ils doivent lui consacrer davantage de ressources humaines et financières.
18. Lors de sa réunion à Vienne, en avril 2011⁸, la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale a adopté une résolution intitulée « Mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à lutter contre le trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ». Dans cette résolution, le Conseil économique et social exprime sa préoccupation quant à la participation de groupes criminels organisés au trafic d'espèces menacées d'extinction et reconnaît les travaux menés au niveau international par l'ICCWC.
19. La menace posée par la criminalité liée aux espèces sauvages a été portée à l'attention du Conseil de sécurité des Nations Unies par le Directeur exécutif de l'UNODC, M. Yury Fedotov, dans son exposé sur « les nouveaux défis en matière de paix et de sécurité internationales », en novembre 2011⁹, et la

⁷ Voir http://www.cites.org/fra/news/pr/2012/20120725_ICCWC_toolkit.php.

⁸ Voir http://www.cites.org/eng/news/sundry/2011/20110421_res_UNCCPCJ.php.

⁹ Voir <http://www.unodc.org/unodc/en/speeches/security-council-briefing-23-nov-2011.html>.

campagne actuelle de l'UNODC sur le crime transnational organisé reconnaît elle aussi spécifiquement le rôle de l'ICCWC¹⁰.

20. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue en juin 2012 à Rio de Janeiro, Brésil, a reconnu et souligné, au paragraphe 203 de son document final, « L'avenir que nous voulons¹¹ », l'importance d'une coopération internationale efficace entre les organisations internationales pour la lutte contre le trafic d'espèces sauvages. L'ICCWC constitue la plate-forme parfaite pour une coopération internationale entre les organismes gouvernementaux chargés par leurs Etats membres de participer à la lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages ou de la soutenir. Le Consortium marquera le début d'une nouvelle ère dans laquelle les auteurs de crimes graves contre les espèces sauvages seront confrontés à une réaction forte et coordonnée.
21. L'ICCWC est à présent opérationnel et porte désormais à un tout autre niveau la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, au moyen d'un partage des connaissances, d'analyses, de recherches de renseignements, de nouvelles techniques et ressources pour la lutte contre la fraude. Le Secrétariat est convaincu que le Consortium est le vecteur le plus approprié et le plus efficace pour apporter un appui et une assistance technique mieux coordonnés aux Parties et à leurs agences chargées de la lutte contre la fraude, dans l'action qu'elles engagent pour lutter contre des niveaux de criminalité apparemment en augmentation et contre les groupes criminels très organisés et complexes qui en sont les auteurs.
22. L'ICCWC a toutefois besoin du soutien permanent de la communauté des donateurs pour atteindre ses objectifs. La reconnaissance de la gravité de la criminalité liée aux espèces sauvages par la communauté internationale, les responsables politiques et les décideurs est manifestement indispensable. Cette reconnaissance doit se traduire par l'allocation de ressources financières et humaines aux niveaux national et international.

Recommandation

23. La Conférence des Parties est invitée à prendre note du présent rapport.

¹⁰ Voir http://www.unodc.org/documents/toc/factsheets/TOC12_fs_environment_EN_HIRES.pdf.

¹¹ Voir http://www.cites.org/fra/news/pr/2012/20120627_rio+20.php et <http://uncsd.iisd.org/quest-articles/cites-from-stockholm-in-%E2%80%98to-rio20-back-to-the-future/>.